

Oeil-de-Perdrix et marchés extérieurs pour sauver le millésime 2013

Economie Trois mois après la grêle les vendanges s'annoncent misérables. La profession réagit en donnant la priorité à l'Oeil-de-Perdrix et aux marchés hors canton.

Par
Alain Prêtre

Le vin ne coulera pas à flots cette année à cause de la tempête de grêle du 20 juin dernier. Les vigneron neuchâtelois s'appêtent à gérer la pénurie malgré l'achat de raisins pour disposer d'une production minimale. Ils ont décidé de vendanger le Pinot Noir en Oeil-de-Perdrix, produit phare du vignoble neuchâtelois. Ils privilégieront leur clientèle alémanique et étrangère. La profession appliquera enfin une petite hausse tarifaire de l'ordre de 50 centimes par bouteille AOP de 75 cl afin d'éviter un effondrement de sa trésorerie.

Qualité honorable

Dispersées, squelettiques, les grappes de Pinot Noir du Château d'Auvernier augurent d'une récolte homéopathique. Les vendanges débuteront vraisemblablement autour du 15 octobre. La qualité devrait être au rendez-vous, une maigre consolation pour les vigneron encaveurs dont la vigne est sinistrée à hauteur de 80%, voire plus. «Le raisin mûrit bien.

Le millésime 2013 devrait être honorable sur le plan qualitatif», pronostique Sébastien Cartillier, responsable de la station viticole cantonale d'Auvernier. Le verre sera de toute manière à moitié vide. «Nous récolterons des volumes de l'ordre 25 à 30% par rapport à une année normale», annonce Yann Künzi,

«Il faut que les Neuchâtelois continuent à venir dans nos caves»

Christian Fehlmann

Cave des Lauriers à Cressier

directeur du Château d'Auvernier. Comment dans ces conditions les vigneron-encaveurs neuchâtelois pourront-ils satisfaire la totalité de leur clientèle? Plusieurs solutions s'offrent à eux. L'achat de raisins ou de vin à l'extérieur pour accroître leur production et servir en priorité leurs marchés vitaux. Ces choix permettront de limiter la casse mais rien de



En 2011, les grappes de Philippe Borioli, vigneron à Bevaix, étaient légion et grassouillettes. (ALAIN PRÊTRE)

plus. Christian Fehlmann, de la Cave des Lauriers, à Cressier, considère que dans ce contexte de crise «les Neuchâtelois doivent prendre leurs responsabilités. Il faut que les gens continuent à venir dans nos caves. La pénurie ne se fera ressentir qu'à la fin 2014. C'est capital pour la pérennité de nos entreprises». Un appel relayé par Sébastien Cartillier. «Le vin représente dans le canton une économie à part entière. Le consommateur neuchâtelois doit en être conscient».

Le réservoir de la Béroche

Certains vigneron ont pris très tôt des dispositions pour s'assurer un complément en raisin à vendanger. «La grêle est tombée le 20 juin et, dès le 22, je prenais

contact avec des collègues de la Côte et de Genève pour réserver du raisin», explique Pierre de Montmollin, patron du domaine éponyme à Auvernier. Le Domaine Ruedin et la Cave des Lauriers, tous deux à Cressier, ont fait le choix de s'approvisionner en raisin indigène. «Nos collègues de La Béroche ont été beaucoup moins touchés et nous avons de bons contacts avec eux» relève Nicolas Ruedin. Le Château d'Auvernier fait un peu figure d'exception. «Comme les paysans lorsqu'ils sont grêlés, nous allons faire avec ce que l'on a», signale Yann Künzi. Les volumes supplémentaires de vin produits grâce à ces achats de raisin ou de vin ne permettront pas aux vigneron d'être présents sur tous leurs marchés

traditionnels. Là encore des choix s'imposent. A commencer par la priorité à donner à certaines spécialités. «L'Oeil-de-Perdrix AOP est la locomotive de la production neuchâteloise. C'est pourquoi tous les Pinot Noir seront vendangés dans l'optique d'en faire de l'Oeil-de-Perdrix», annonce Pierre de Montmollin. Les vigneron du canton vont dans leur ensemble réserver la plus grande partie de leur production à leurs marchés stratégiques: La Suisse allemande et l'exportation. «Nous veillerons à conserver nos clients alémaniques», confirme Yann Künzi. L'export sera également l'objet de toutes les attentions. «Nous allons soigner nos clients du Québec et de l'Ontario», assure Pierre de

«Une question»

Faute d'offre suffisante, achèterez-vous du vin hors canton ?

Votre avis jusqu'à lundi midi par courriel signé sur

question@courriemeuchateinois.ch

Vos textes seront publiés dans notre prochaine édition.

Montmollin. Nicolas Ruedin tient le même discours vis-à-vis de ses clients japonais et chinois. La clientèle neuchâteloise sera-t-elle le parent pauvre de ces choix stratégiques? A l'évidence non, même si les bouteilles à disposition seront forcément moins nombreuses en rayon et à la carte des restaurants. «Sur le canton nous ferons ce que nous pourrons mais nos stocks nous laissent une certaine marge de manœuvre», garantit Nicolas Ruedin. Les blancs seront certainement plus faciles à trouver que les rouges encore que le chasselas ait davantage souffert que le pinot noir. Des vins de pays compléteront l'offre. Et à quel prix les vins neuchâtelois seront-ils accessibles compte tenu de la trésorerie défaillante des entreprises? «Nous avons décidé au sein de la Compagnie des propriétaires encaveurs neuchâtelois d'augmenter d'une bricole les tarifs de nos AOP. Il faut que cette augmentation soit comprise par notre clientèle», révèle Pierre de Montmollin. Celle-ci sera de l'ordre de 50 centimes pour une bouteille de 75 centilitres» /APR.

Maintien de l'AOP sous condition

Les Appellations d'origine protégée représentent traditionnellement 98% de la production vinicole du canton. Seuls les cépages Malbec et Merlot constituant le 2% des volumes n'ont pas droit à cette appellation. Les consommateurs devront s'habituer, provisoirement en tout cas, à voir des étiquettes «vin de pays». Les vigneron, dont toute la vigne a été anéantie, n'ont pas véritablement d'autre choix que d'acheter du raisin ou du vin à l'extérieur. Si leur matière provient du canton, ils peuvent toujours prétendre à l'AOP. En revanche, si leurs fabrications contiennent plus de 10% de vin provenant de l'extérieur du canton ils n'ont plus droit à l'AOP. Dans ce cas la mention «vin de pays romand» ou «vin de pays suisse» devra figurer sur la bouteille. /APR

L'énergie grise absente de la nouvelle taxation des véhicules

Par
Patrick Di Lenardo

CANTON Ecologiser la taxe automobile? Le principe semble acquis dans le canton de Neuchâtel. Une proposition de révision de la loi sur la taxation des automobiles, bateaux et remorques est ainsi au menu du prochain Grand conseil. L'idée? Revoir l'échelle de taxation en privilégiant les véhicules qui émettent peu de rejets polluants, ceci pour suivre la tendance, notamment au plan fédéral et européen, de limiter les émissions de CO2.

«Dans le cas des voitures de tourisme, cette solution offre l'avantage d'être unique en Suisse. En ce sens, le nouveau modèle neuchâtelois contribuera à atteindre les objectifs fixés par la Confédération et pourrait servir d'exemple», note le rapport du Conseil d'Etat.

Pas contestée sur le fond

Un rapport qui a passé en procédure de consultation et devant une commission ad hoc, sans être contesté sur le fond. Seulement des questions relatives à la répercussion du renchérissement ou à l'attribution du produit de la taxe semble encore diviser les groupes politiques. Mais certains tirent pourtant la sonnette d'alarme au sujet d'aspects plus fondamentaux. «C'est bien qu'on veuille modifier la taxe auto. Mais là, on tire un peu à côté de la cible», estime le Chaux-de-fonnier Lucien Willemin. Expert en développement durable, auteur d'un opuscule qui traite d'automobile et d'écologie (En voiture Simone !), Lucien Willemin regrette que le projet de loi ne tienne absolument pas compte... de l'énergie grise. L'énergie grise, c'est la quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un pro-

duit. En tenir compte permet de faire réellement un bilan environnemental d'une opération. Or, pour Lucien Willemin, «si l'objectif de la loi et de favoriser l'achat de nouveaux véhicules dans le canton pour polluer moins, on a tout faux». Eliminer une voiture ancienne, en produire une nouvelle, au final, cela demande énormément d'énergie et de plus s'avère très polluant. Sans doute plus que si la voiture ancienne continuait de rouler jusqu'à la fin de son potentiel. En fait, comme le démontre Lucien Willemin dans son livre, si l'on veut vraiment rouler et être écolo, mieux vaut donc «tirer» une voiture jusqu'au bout plutôt que d'en acheter une nouvelle qui produit moins de CO2.

Reste que le projet de loi ne va pas vraiment dans ce sens. Le spécialiste en veut pour preuve son propre cas. Son

ancienne VW Bora de 1999, toujours vaillante du haut de ses 170'000 bornes, serait désormais taxée à 671fr. par an soit augmentée de 200fr. (+40%). Au même tarif... qu'une voiture de luxe dernier cri.

Ce qui serait carrément associatif. En effet, comme l'indique le rapport du Conseil d'Etat, les détenteurs de voitures de luxe récentes (immatriculation 2012) seraient les grands gagnants en économisant plusieurs centaines de francs par rapport à la taxe actuelle. «Pour exemple la Porsche Panamera GTS verrait sa taxe annuelle baissée de 1044fr. à 783fr. soit un gain de 25% et mieux, celle d'une grande Mercedes 500S 4m passerait de 1099fr. à 683fr. soit une baisse de 416fr. (-38 %). Alors que les petites cylindrées récentes bénéficieraient d'une diminution entre 2fr. et 80fr. par an».

Les anciennes surtaxées

Quant aux voitures plus âgées, elles subiraient une augmentation de taxe pour compenser les abattements accordés aux nouveaux modèles. «C'est donc en majorité les petits revenus qui passeraient à la caisse. Et le fait d'inviter la population à l'achat de véhicules récents risque de pousser certaines familles à l'endettement via un leasing», avertit Lucien Willemin. Il s'étonne que cette donnée n'ait pas été prise en compte. «Mais il est vrai que pour l'heure, les réglementations environnementales nationales ne tiennent jamais compte de cette composante essentielle qu'est l'énergie grise. C'est une énorme lacune, il faut absolument que cela change». Il espère de tout cœur que cet aspect rejoigne au milieu des prochains débats des députés, qui promettent déjà d'être animés. /PDL